

L'indice de durabilité





CONTEXTE DE LA LOI ANTI-GASPILLAGE

La Loi Anti-Gaspillage pour une Économie Circulaire (AGEC), votée le 10 février 2020, a mis en place de nombreuses mesures relatives à la réparabilité des produits électriques et électroniques :

Depuis 2024 et pour les catégories concernées, l'indice de durabilité remplace progressivement l'indice de réparabilité. Le calcul de l'indice de durabilité repose sur deux nouveaux critères : la **réparabilité** et la **fiabilité** des équipements. En affichant une note sur 10, cet indice fournit une évaluation complète de la qualité et de la durabilité des équipements électriques et électroniques, permettant aux consommateurs de prendre des décisions d'achat éclairées.

À partir de 2025, l'indice de durabilité sera déployé sur les catégories de produits suivantes :

-  Les machines à laver en janvier
-  Les téléviseurs en avril

ÉVOLUTION DE L'INDICE DE RÉPARABILITÉ

Depuis son entrée en vigueur en 2021, l'indice de réparabilité a peu à peu fait son chemin

- 1^{er} janvier 2021, déploiement sur cinq catégories : smartphones, ordinateurs portables, téléviseurs, tondeuse à gazon et lave-linge hublot.
- 4 novembre 2022, quatre autres catégories de produits sont concernées : lave-linge top, lave-vaisselle, aspirateurs, nettoyeurs haute-pression.

LA LOI AGECE PRÉVOIT PAR AILLEURS QUE :

- L'information sur la disponibilité des pièces détachées nécessaires à la réparation des produits soit rendue disponible aux vendeurs par les fabricants.

- Les professionnels d'équipements électriques et électroniques proposent des pièces de rechange issue de l'économie circulaire.
- Les producteurs fournissent aux vendeurs ou réparateurs les pièces détachées nécessaires à l'utilisation des biens vendus dans un délai de 15 jours désormais.
- Toute technique, y compris logicielle, qui vise à rendre impossible la réparation ou le reconditionnement d'un appareil est interdite.
- Les produits réparés dans le cadre d'une garantie légale pourront bénéficier d'une extension de cette garantie de six mois. La prochaine étape serait de basculer sur une garantie de 5 ans des produits électriques et électroniques.

NOS SERVICES

À SAVOIR

Le détail de la notation doit être à disposition chez le fabricant, que ce soit en magasin ou sur le site internet.

Ce document doit être disponible auprès du client sous 15 jours.

POURQUOI CHOISIR SGS ?

- Une expertise métier en performance des produits électriques et électroniques
- Un réseau international pour travailler au plus près de vos fournisseurs et sous-traitants

CONTACT

SGS FRANCE

135 rue René Descartes
13857 Aix-en-Provence Cedex 3
t. +33 (0) 4 42 97 72 30

fr.connectivityandproducts@sgs.com

SGS France
29 Avenue Aristide Briand
94110 Arcueil

[sgs.com/fr-fr](https://www.sgs.com/fr-fr)



1 FORMATION AUX INDICES DE RÉPARABILITÉ ET DE DURABILITÉ

Formation de 2 heures animée en distanciel dont l'objectif est de connaître les obligations entrées en vigueur à compter du 1er janvier 2021 avec l'application de l'indice de réparabilité et de durabilité :

- Identifier les obligations et responsabilités du distributeur, de l'importateur et du fabricant
- Savoir calculer l'indice selon les grilles de notation
- Connaître les modalités d'affichage de l'indice et sa signalétique
- Définir les étapes du calcul : démontabilité du produit, optimisation du nombre d'étapes, modification conception produit
- Découvrir et travailler sur des études de cas

2 CONSTRUCTION DU MANUEL UTILISATEUR

Vérification, optimisation et conception de votre notice produit dans le but d'accroître la notation de son indice :

- Compléter les informations pour permettre à l'utilisateur de réparer son produit
- Indiquer l'entretien à suivre et les pièces remplaçables
- Vérifier la fiabilité de votre produit
- Optimiser les logiciels / notices mises à disposition sur votre site internet

3 ÉTUDE DE CAS PRODUIT

Essai de votre produit au sein de nos laboratoires.

Notre objectif ? Optimiser la conception produit en réduisant le nombre d'étapes de démontabilité dans le but d'améliorer la notation de l'indice de votre produit.

4 ACCOMPAGNEMENT TECHNIQUE SUR LA RÉPARABILITÉ ET LA DURABILITÉ DU PRODUIT

Identification de solutions techniques propres à votre produit par nos experts en vue d'améliorer sa notation et en respect de la sécurité de l'utilisateur et des certifications du produit.

5 OBJECTIF ET CALCUL DE L'INDICE DE DURABILITÉ PRODUITS

OBJECTIFS

L'indice de durabilité, exprimé sur une échelle de 1 à 10 indique si un produit est plus ou moins durable. Cet outil est visible en magasin ou en ligne et a pour objectif d'informer les consommateurs sur la durabilité des produits de façon à privilégier l'achat de produits plus robustes.



CALCUL

Le calcul de l'indice de durabilité repose sur deux principales catégories de critères.

- **Critère de réparabilité :** Évalue la capacité des équipements à être réparés et entretenus dans le temps. Cette évaluation repose sur les sous-critères suivants :
 - Accessibilité de la documentation technique.
 - Facilité de démontage
 - Disponibilité et prix des pièces détachées
- **Critère de fiabilité :** Évalue la robustesse et la capacité des équipements à maintenir leurs performances dans le temps. Cette évaluation repose sur les sous-critères suivants :
 - Résistance aux contraintes et à l'usure
 - Facilité de maintenance et d'entretien
 - Existence d'une garantie commerciale et d'un processus qualité

SGS

When you need to be sure